



enbref

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°11 Janvier 2010 - gratuit

Un an d'information de proximité

Que vous soyez chef d'entreprise, demandeur d'emploi, salarié(e) en formation ou réorientation, vous partagez tous un point commun : la difficulté d'accéder à l'information utile, celle qui vous sert dans votre activité ou vos projets, car elle est noyée dans un flot interrompu de médias où il est difficile de se repérer. Et c'est vrai, qu'il est de plus en plus dur de trouver ce dont on a vraiment besoin, au bon moment.

La Maison de l'emploi du Périgord Noir et ses partenaires ont donc décidé il y a un an de vous proposer une lettre mensuelle exclusivement diffusée par mèl, spécifique au Périgord Noir.

Mois après mois nous avons collecté l'information sur l'économie, l'emploi, la formation, au plus près de vos attentes. Et pour vous dire vrai, cela nous fait plaisir de souffler avec vous cette première bougie, car notre petite communauté compte désormais plus de 3.600 lecteurs inscrits. Alors, merci à vous !!

Sommaire :

Demandeurs d'emploi...

Semaine de l'orientation professionnelle : testez 30 gestes pour choisir un métier, devenez reporter des métiers, profitez des journées portes ouvertes; une prime pour les saisonniers, le CUI, épicerie sociale...

[lire la suite >> page 4](#)

Création d'entreprise et autoentrepreneur ...

Pré-NACRE, fiscalité, des nouveautés pour les autoentrepreneurs, guichet unique, portage social, coopératives d'entreprises

[lire la suite >> page 7 à 9](#)

Pour les 16-25 ans...

Le service civil volontaire, les permanences de la Mission Locale, l'armée recrute...

[lire la suite >> page 5](#)

C'est déjà demain ...

Formation, livret d'accueil, appui au recrutement, chemins de l'emploi...

[lire la suite >> page 13](#)

Partenaire à la Une ...

Les reporters de métiers...

[lire la suite >> page 2](#)

Bienvenue à ...

Alexandre NORMAND...

[lire la suite >> page 2](#)

C'était hier ...

les actions de la maison de l'emploi en décembre...

[lire la suite >> page 14](#)

>>> Offres d'emploi et compétences disponibles en Périgord Noir

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



SarLat
La Canéda



pôle emploi

Partenaire à la une ...

Les reporters des métiers



Pendant quatre semaines, depuis la mi-janvier et jusqu'en mars, une cinquantaine de jeunes volontaires de 16 à 25 ans deviennent « reporters des métiers ». Ils enquêtent sur les secteurs d'activité qui recrutent en Périgord Noir. Accompagnés par les conseillères de la Mission locale, ils alternent des présentations générales par domaine et des visites en entreprises. Ils y rencontrent employeurs et salariés, en ayant construit à l'avance un guide d'entretien. Ainsi ils devraient

mieux percevoir ce qu'attendent les entreprises en compétences et savoir-faire. Des organismes de formation, des syndicats professionnels se mobilisent tout au long de ces quatre semaines pour apporter un regard le plus vivant possible sur des secteurs

parfois méconnus ou mal aimés. Le fait de toucher du doigt concrètement ces activités, de découvrir ou approfondir des connaissances sur les entreprises, aidera ces jeunes à choisir leurs futures formations et anticiper sur l'évolution des métiers. L'objectif est que chacun puisse construire sa stratégie individuelle d'accès à l'emploi, en profitant d'un partenariat qui ouvre le plus de portes possibles.

Leur mission de « reporter » aboutira à d'une production photographique et écrite qui sera mise en ligne sur internet, imprimée et affichée dans les halls de la Maison de l'emploi à Sarlat et Terrasson. Ils choisiront ensemble les images pertinentes et les légèreront. Les secteurs professionnels abordés sont dans l'ordre des semaines : la logistique et l'hôtellerie restauration (1ère semaine), le paramédical - bâtiment second œuvre - commerce / grande distribution (semaine 2), la petite enfance - Travaux publics - Industrie agro-alimentaire (semaine 3) et le jardin Espaces Verts - Industrie des métaux (semaine 4).

Contact :

Mission Locale du Périgord Noir
à Sarlat : 05 53 31 56 00
à Terrasson : 05 53 50 82 44

Bienvenue à...



Alexandre Normand, ergonomiste installé à Montignac

L'ergonomie est trop souvent perçue comme la « science » qui définit les bons gestes et les bonnes postures, la hauteur des tables et des chaises, ou bien encore la recherche des aménagements garantissant le confort au travail. Or l'ergonomie, c'est bien plus que ça, le périmètre d'intervention est plus large, au service de l'entreprise et de ses salariés. Une intervention en ergonomie consiste à transformer des situations de travail, selon des critères d'amélioration de la santé et de la productivité. Ainsi, l'ergonomiste s'intéresse au travail de façon générale et à la manière dont il est réalisé. Pour ce faire, il va effectuer des observations précises

et ciblées du travail et des entretiens individuels, parfois sur le poste même. Il croisera ensuite les données obtenues avec des connaissances générales sur le fonctionnement humain, issues de différentes disciplines scientifiques, et des connaissances particulières sur le fonctionnement de l'entreprise concernée. Cela dans le but de produire des informations pertinentes afin d'aider le chef d'entreprise dans la conduite de son projet, en fonction des objectifs qu'il cherche à atteindre.

L'ergonomie, par son approche du travail réel l'aidera à construire des situations de travail et de vie qui lui permettra d'obtenir les résultats escomptés et donc de fiabiliser ses investissements.

Alors si cette présentation vous a convaincu(e) ou intéressé(e), sachez qu'un nouveau cabinet de conseil en ergonomie ACT (Agir au Cœur du Travail) vient d'être créé à Montignac, mettant à votre disposition une prestation de proximité pour plus de réactivité et de disponibilité à moindre coût. Les services d'Alexandre Normand, jeune entrepreneur, concernent des secteurs variés (BTP, industries, services, secteur public...) et traitent différents thèmes : conception architecturale et industrielle, maintien dans l'emploi, urbanisme, création d'entreprise, problématiques de santé au travail (Troubles Musculo-Squelettiques, stress, vieillissement, etc...). Il s'appuie sur de solides études spécialisées, complétées par une expérience de terrain en entreprises.

Coordonnées : Alexandre Normand - Cabinet ACT - Les Charmonts - 24 290 Montignac - Tél : 06 70 50 67 53
Mail : normand.alexandre@yahoo.fr

Envie de Métiers ? ...



Envie de métiers ?

vendre
maçonner
peindre
réparer
conduire
servir
cuisiner
jardiner
soigner

**mardi 9
FÉVRIER**
de 9 h 30 à 16 h

Testez
30 gestes
professionnels

Centre Culturel
Sarlat

INFOS : www.mdepn.com et 05 53 31 56 00

GRATUIT

Semaine de l'orientation professionnelle en Périgord Noir

Mardi 9 février 2010
Salle des fêtes - TERRASSON 8h 30 - 12h 30

réservé aux élèves de 3^{ème} de Montignac, Terrasson et Thenon.
Les entreprises du Terrassonnais présentent leurs métiers et les filières de formation.

Samedi 13 février 2010
Lycée pré de Cordy - SARLAT 9 h - 12 h 30

Forum des formations et journée portes ouvertes à tous
Plus d'info : 05 53 31 70 86

Samedi 13 février 2010
Maison Familiale et Rurale - SALIGNAC 14 h - 17 h

Portes ouvertes à tous : temps fort sur le BEPA services aux personnes, les métiers du sanitaire et social, du tourisme de l'accueil et de l'animation.

Plus d'info : 05 53 31 31 90
(La MFR ouvre également ses portes le samedi 20 mars, mercredi 14 avril, et samedi 29 mai)



SEMAINES À THÈME : Si vous avez entre 15 et 25 ans, rapprochez vous de la Mission locale pour devenir **Reporters des métiers** et ainsi découvrir des secteurs d'activité passionnants !

SEMAINE DU 18 AU 21 JANVIER :
Logistique et hôtellerie restauration

SEMAINE DU 1^{ER} AU 4 FÉVRIER :
Paramédical, bâtiment et grande distribution

SEMAINE DU 15 AU 18 MARS :
Petite enfance, travaux publics, industrie agro alimentaire

SEMAINE DU 22 AU 25 MARS :
Espaces verts et industrie des métaux.

Info et inscription : Mission locale
Sarlat 05 53 31 56 00 – Terrasson 05 53 50 82 44

Pour vous qui cherchez votre voie, jeune, salarié(e) ou demandeur d'emploi venez découvrir 30 métiers porteurs en périgord noir et, échanger avec des professionnels, comprendre comment vous former

>> téléchargez le dépliant

Liste des métiers :

- aide soignant
- infirmier
- aide à domicile

- ambulancier
- jardinier espace verts
- horticulteur- maraîcher
- élagueur
- vendeur en grande surface
- Serveur
- cuisinier
- employé de l'hôtellerie
- ouvrier qualifié dans l'industrie agroalimentaire
- conducteur d'engins de chantier
- maçon
- peintre / plaquiste
- plombier chauffagiste
- menuisier
- couvreur

- mécanicien auto
- mécanicien agricole
- boucher – charcutier –traiteur
- ouvrier qualifié maintenance industrielle et électrotechnique
- dessinateur DAO
- chaudronnier – tourneur – production mécanique
- conducteur routier
- cariste magasinier
- militaires
- ouvrier agricole (spécialisé bovin viande ou maraîchage)

Demandeurs d'emploi...

■ Epicerie sociale à Sarlat,

Réservée au personne en difficulté momentanée résidant sur la communauté de communes du sarladais. Prescription : ML, travailleurs sociaux (durée = 1 mois de préférence). Analyse de la demande par une commission. Cotisation = 1 € - Achat de denrées alimentaires à faible coût - Ouverture de l'épicerie le lundi et le vendredi - Procédure : la personne intéressée par cette épicerie se présente avec les pièces justificatives à 14 h le lundi ou le vendredi afin de constituer son dossier. EPICERIE DU SOLEIL - Le Pignol à SARLAT (à proximité du Hobby land)

■ Entrée en vigueur du contrat unique d'insertion.

Le contrat unique d'insertion, visant à harmoniser les actuels contrats aidés proposés par l'Etat, est entré en vigueur le 1er janvier.

>> lire l'article

■ Exonération d'impôt sur le revenu :

La loi de Finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu :

- l'aide exceptionnelle de 200 euros versée en application du décret n° 2009-479 du 29 avril 2009 sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés par l'État en faveur du pouvoir d'achat de publics bénéficiaires de prestations sociales ou de demandeurs d'emploi - ainsi que la prime forfaitaire de 500 euros versée en application du décret du 27 mars 2009 instituant une prime exceptionnelle pour certains salariés privés d'emploi. (travailleurs précaires n'ayant pas acquis suffisamment de droits à l'assurance chômage pour être indemnisés).

■ "contrat de mission", en quoi cela consiste-t-il ?

il y a "contrat de mission" lorsqu'un professionnel (un auto-entrepreneur par exemple) exécute des prestations pour le compte d'une entreprise, en toute indépendance juridique. Il se différencie du "contrat de travail", qui se caractérise au contraire par l'existence d'un lien de subordination entre les parties : un salarié exécute un travail sous l'autorité d'un employeur, qui a le pouvoir de lui donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner ses manquements. Attention : votre contrat de mission peut être requalifié par l'Urssaf ou par les tribunaux en contrat de travail si les conditions d'exercice font ressortir que vous n'êtes pas réellement indépendant et qu'un lien de subordination existe entre vous

et cette société. En cas de litige, sachez que les juges rechercheront si votre travail est effectué, dans les faits, sous le contrôle et la direction de la société concernée. Pour cela, ils s'appuieront sur un faisceau d'indices, parmi lesquels on peut citer : la mise à votre disposition d'un bureau, d'une armoire, de l'usage du téléphone et de la photocopieuse, des fournitures qui vous sont nécessaires, des services d'une secrétaire, des délais imposés par le contrat, le fait que la société vous donne des directives et détermine le montant de votre rémunération, etc.

■ Saisonniers

Suite au passage de TVA à 5,5 %, l'accord social national sur les rémunérations dans l'hôtellerie restauration apporte une nette avancée pour les saisonniers : il prévoit une prime de 2% du salaire brut annuel pour les contrats au moins égal à 4 mois, son plafond a été fixé à 500 euros.



les **CHEMINS** de l'**emploi**

www.mdepn.com

SARLAT
LUNDI
8 MARS
au Centre Culturel
14H30-17H

TERRASSON
JEUDI
11 MARS
au Centre de Ressources
14H30-17H

INCLUS :
8^{ème} FORUM de l'HÔTELLERIE
de la RESTAURATION
et de l'HÔTELLERIE de PLEIN AIR

RESTAURATION
TOURISME
HÔTELLERIE
AGRICULTURE
INDUSTRIE
COMMERCE
ADMINISTRATION

RECRUTEMENTS
N'OUBLIEZ PAS
VOTRE C.V. !

Co-financeurs :


Organisés par :


16- 25 ans

Service civique volontaire, une occasion de découvrir le monde

Une proposition de loi passera à l'assemblée nationale le 5 février 2010 pour financer la bourse de ceux qui s'engagent. Le service civique permettra la réalisation de missions d'intérêt général pour une durée de 6 à 24 mois, avec une durée hebdomadaire de 24 heures minimum. L'engagement des jeunes sera valorisé : ils bénéficieront d'un véritable statut, et notamment d'une protection sociale améliorée. Le service civique sera assorti d'une formation citoyenne, d'un accompagnement et d'un tutorat, et pourra être effectué en complément d'études ou d'une activité professionnelle. C'est le président de la République qui a initié le projet du service civique en Avignon le 29 septembre dernier : « Faire émerger une génération engagée : insuffler une nouvelle ambition au service civique. Le régime juridique du service civique sera simplifié. Il permettra à des jeunes de consacrer du temps à des missions utiles pour la société. Cette étape de vie sera reconnue et valorisée dans les parcours des jeunes. En 2010, 10 000 jeunes seront concernés par le service civique. A terme, ce temps d'engagement aura vocation à mobiliser 10 % d'une classe d'âge. »

Le service civique s'inspire de l'actuel service civil volontaire (SCV) qu'accomplissent actuellement quelque 2 500 jeunes de 18 à 25 ans pendant 6 à 9 mois. Rémunéré entre 600 et 650 euros par mois, le SCV permet d'accomplir une mission d'intérêt général, de bénéficier d'une formation citoyenne et d'un accompagnement vers l'emploi.

L'armée de terre recrute

La « On ne naît pas soldat, on le devient. » L'armée va lancer une campagne de communication pour recruter (1). Au total, entre la marine, l'armée de terre et de l'air, chaque année, ce sont 21 000 jeunes qui sont embauchés pour des contrats à durée déterminée de cinq ans. En 2009, dans le département, 86 jeunes de 17 ans et demi à 29 ans

ont intégré l'armée. « Nous recrutons sur 400 spécialités mais il ne faut pas oublier que le coeur du métier est l'engagement opérationnel sur le terrain ». Recrutés sans qualification jusqu'à bac + 5, les jeunes soldats « assurent l'efficacité opérationnelle de l'armée ». Après une batterie de tests, ils signent un contrat de cinq ans à l'issue duquel ils choisissent de prolonger ou d'arrêter. « Nous avons un centre de formation spécifique aux reconversions », indique Philippe Ponties. Une solution qui semble fonctionner puisque 80 % des anciens militaires retrouvent un emploi en moins de six mois. Là aussi, les secteurs qui recrutent le plus sont l'informatique, les métiers de bouche, de la maintenance et de la logistique. L'armée est aussi une école humaine. « On apprend le sens des initiatives et la capacité à travailler en équipe », observe-t-il. Un jeune engagé volontaire perçoit 1 350 euros net par mois. Il est logé et nourri s'il le souhaite. Renseignements sur le site www.recrutement-armees.fr ou au Cirfa de Périgueux au 05 53 02 82 79.



le groupe des reporters des métiers durant la semaine de 18 au 21 janvier

Permanences de la Mission Locale en février 2009 :



Carlux : mardi 2 (matin) / Salignac : mercredi 3 (matin) / Domme : vendredi 5 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 10 (matin) / Saint Cyprien : Lundi 8 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 17 (matin) / Belvès : lundi 1^{er} (ap-midi)
Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 3 (ap-midi) / Montignac : mardi 9 (matin) / Hautefort : mercredi 17 (ap-midi)
Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44

le site de la mission locale : www.mdepn.com/jeunes

<<< retour au sommaire

Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Plaquiste H/F	Meyrals	CDD 3 mois évolutif CDI	2885
Salarié agricole H/F	Carlux	CDD 3 mois évolutif CDI	2886
Responsable superette H/F	Vitrac	CDD 4,5 mois	2880
Boucher H/F	Terrasson	CDI	2864
Coiffeur H/F	Sarlat	CDI	2879

Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - **Si vous cherchez un emploi**, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans nos locaux, à Pôle emploi et dans les Points Relais . Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr
 Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- **Employeurs**, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
Commerciale	35 ans au contact de la clientèle, dont 5 ans gérante	BAC	3222
secrétaire comptable	collaboratrice expert auto, secrétaire etc...	BAC	4203
Commerciale, serveuse	immobilier, commerce	BAC + 2	4127
Aide à domicile	2 ans d'expérience		4137

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?
 Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appuyez possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

[<<< retour au sommaire](#)

Création d'entreprise...

► Un guichet unique pour la création d'entreprises

Le portail internet remplit une double mission d'information et de guichet d'accomplissement des formalités depuis le 1er janvier 2010, le site >> www.guichet-entreprises.fr permet de réaliser en ligne l'ensemble des démarches de création d'activités de tous types et de suivre ensuite en temps réel l'avancement de son dossier, depuis chez soi. Outre la création de l'entreprise proprement dite, ce portail prendra progressivement en charge le traitement des demandes d'autorisations administratives spécifiques nécessaires à l'exercice des différentes activités, quelles que soient les administrations chargées de ces procédures. A côté de ce portail, le centre des formalités des entreprises de Sarlat constituent le pendant "physique" de ce guichet unique, où le créateur pourra de la même manière effectuer l'ensemble des démarches administratives

► Auto-entrepreneurs : plusieurs nouveautés

- les auto-entrepreneurs n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaire pendant trois ans, au lieu d'un an aujourd'hui, perdront le bénéfice de ce régime ;
- le régime de l'auto-entrepreneur est ouvert "à tous les professionnels libéraux non réglementés, qu'ils soient créateurs ou déjà en activité. Les professionnels libéraux seront ainsi dans la même situation que les commerçants en activité, qui peuvent déjà opter pour le régime de l'auto-entrepreneur."
- Auto-entrepreneur : les assurances. Les auto-entrepreneurs, contrairement aux salariés, sont responsables de leurs actes professionnels. Il est donc indispensable qu'ils se préoccupent sérieusement et le plus tôt possible de leurs assurances professionnelles. Vous allez donc devoir vous poser les 3 questions suivantes :
 - 1) Mon activité m'impose-t-elle de prendre une assurance professionnelle ? Ce sera le cas, par exemple, de certaines activités touchant au domaine du bâtiment.
 - 2) Quels risques pourrai-je couvrir moi-même avec ma trésorerie ?
 - 3) Quels sont ceux qui pourraient mettre mon activité en péril s'ils se produisaient... et qu'il faudrait donc impérativement couvrir par une assurance ? Pour en savoir plus, consultez le site de l'APCE >> www.apce.com/pid10379/
- Les **seuils** d'application du régime de la **micro-entreprise**, et par conséquent pour le statut d'**auto-entrepreneur**, sont portés à **80.300 €** (vente de marchandises...) et **32.100 €** (prestations de service...).
- Les auto-entrepreneurs sont **exonérés** de la **contri-**

but ion foncière des entreprises pour les trois premières années d'activité. Cette contribution est une partie de la *contribution économique territoriale*, qui remplace la taxe professionnelle. Pour bénéficier de cette exonération, l'entrepreneur et ses proches ne doivent pas avoir exercé une activité similaire au cours des trois années précédentes pour en savoir plus : >> <http://www.apce.com/>

► Immatriculation au registre des métiers des auto-entrepreneurs exerçant à titre principal une activité artisanale à partir du 1er avril 2010

La loi de finances prévoit que les auto-entrepreneurs, qui exercent une activité artisanale à titre principal, seront inscrits au répertoire des métiers pour les entreprises créées à compter du 1er avril 2010. L'APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers) et les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat, avaient fait valoir le risque de « concurrence déloyale » que pourrait créer, selon elles, le dispositif de l'auto-entrepreneur, alors même que les artisans sont tenus de s'inscrire au répertoire des métiers, qu'ils s'acquittent de la taxe pour frais de chambre de métiers et qu'il doivent justifier d'une qualification. S'ajoutent, selon les professionnels de l'artisanat, des interrogations en matière de qualifications professionnelles, de garantie décennale en cas de désordre survenant sur l'ouvrage réalisé ou en cas de malfaçon. La loi pose le principe de la dispense de paiement de la taxe pour frais de chambres de métiers jusqu'au terme de la deuxième année civile suivant celle de la création de leur entreprise, soit trois ans dans le meilleur des cas. La création de l'EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée) devrait être prévue par le projet de loi examiné par le Parlement au cours du premier semestre 2010. Le nouveau statut entrepreneurial que constitue l'EIRL permettra la séparation des patrimoines personnels et professionnels du dirigeant. De plus, la création de l'EIRL passera par une déclaration au seul répertoire des métiers pour le rendre opposable aux tiers. Le répertoire des métiers aura donc le même niveau de preuve juridique que le registre du commerce et des sociétés.

► Réduction d'impôt pour les accompagnateurs de créateurs ou repreneurs d'entreprises

La personne qui accompagne bénévolement un demandeur d'emploi ou un bénéficiaire de minima sociaux pour la création ou la reprise d'une entreprise, peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu d'un montant de 1 000 euros par personne accompagnée. Cette réduction est également accordée au cédant pour l'aide bénévole

<<< retour au sommaire

Création d'entreprise et autoentrepreneur ...

qu'il apporte à son repreneur. Pour bénéficier de cet avantage, le tuteur doit être agréé par la maison de l'emploi du Périgord Noir (dont le sont déjà, pour être mis en relation appelez le 05.53.31.56.27). Cet agrément n'est toutefois pas exigé lorsque le tuteur accompagne le repreneur de son entreprise.

Une instruction fiscale présente une synthèse de ce dispositif en précisant les conditions et modalités d'application de la réduction d'impôt.

Source : instruction fiscale du 28 décembre 2009, BOI 5 B-29-09

>> <http://www11.minefi.gouv.fr/>

► Le magazine Rebondir disponible à la maison de l'emploi et dans le réseau des points publics du Périgord Noir, consacre un dossier spécial à la création dans son numéro de janvier

Au sommaire :

- Etes-vous fait pour devenir entrepreneur ?
- Créateur dans l'âme ?
- Trouver l'idée, la bonne !
- L'étude de marché : une étape indispensable
- Un dossier économique et financier en béton
- Toutes les pistes pour financer votre projet
- Congé création : préparez-vous en toute sérénité
- Une structure adaptée à votre projet
- La domiciliation, un choix stratégique
- Patron : un métier qui s'apprend
- Ces organismes qui peuvent vous aider...
- Les cinq fonctions-clés de l'entreprise

Source : Rebondir – Janvier 2010

Statistique :
seulement une entreprise aquitaine sur deux résiste 5 ans après sa création (étude 2007)

>> <http://www.insee.fr/>

► Le portage salarial, c'est possible en Périgord Noir.

Le Code du travail le définit comme étant "un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage". Pour mieux comprendre les mécanismes du portage salarial. >> www.myrhline.com/

► Les coopératives d'activités : réunion d'info à Sarlat

Le Conseil général de la Dordogne et la coopérative Oxalis organisent une réunion d'information sur le fonctionnement des coopératives d'activités. Elle aura lieu vendredi 5 février 2010 de 10h00 à 12h00 à Sarlat, dans les locaux de la Maison de l'Emploi du Périgord noir, Place Marc Busson.

L'entrée est libre, l'inscription est cependant conseillée. Cette rencontre est destinée à un public de porteurs de projet et de partenaires de la création d'activité qui souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement original d'une coopérative. Elle permet à des créateurs d'entreprise d'être accompagnés dans la durée pour tester leur projet dans un cadre collectif plus sécurisé, puis, s'ils le souhaitent, de pérenniser leur activité en restant dans la coopérative comme entrepreneur-salarié (et non pas comme indépendant). Ce cadre collectif permet de rompre l'isolement en jouant l'effet réseau et la mutualisation.

>> [téléchargez l'invitation](#)

Contact : Fabrice Lamothe – Chargé de mission Conseil Général - 05 53 45 48 17 - f.lamothe@dordogne.fr

► Appui à l'émergence et la maturation de votre projet (pré-NACRE)

Si vous êtes demandeurs d'emploi, licencié économique ou si vous avez moins de 26 ans ou plus de 50, sachez que J'Ose Dordogne pourra après mise en forme de votre projet durant un accompagnement individuel de 15 heures, vous faire bénéficier des conseils d'opérateurs labellisés sur les mesures d'accompagnement « NACRE » et d'un prêt d'honneur à taux zéro.

Pour tout renseignement : Maison de l'emploi du Périgord Noir, contact Céline Escalier, 05 53 31 56 27 toute l'info sur >> www.mdepn.com/creation



Luc Barrière - J'ose Dordogne, lors d'un entretien individuel

Création d'entreprise - Autoentrepreneur...



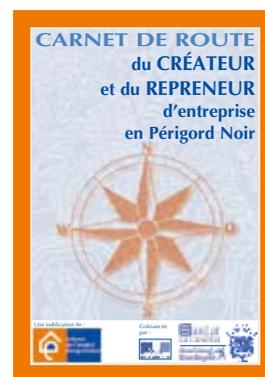
Brochure explicative de 16 pages pour tout comprendre et connaître sur la création d'entreprise en périgord Noir (actualisée en janv 2010) - Complémentaire du carnet de route

► Créateurs d'entreprise et auto-entrepreneurs : des informations personnalisées.

Comme chaque trimestre, la Maison de l'emploi (MDE) réunit en un même lieu durant une demi-journée une quinzaine d'intervenants venant en appui à la création, à la reprise d'entreprise et aux créateurs d'entreprise. Chaque porteur de projet peut les rencontrer individuellement, ces entretiens sont confidentiels et bien sûr gratuits. prochaine 1/2 journée jeudi 25 mars à Lalinde - 9h 30 -12h - salle Jaques Brel (à côté de la gare)

Contact : MDE Sud Périgord - Sylvia Desbout : 05 53 73 43 80

Téléchargez le carnet de suivi pour réussir son projet en complément de la brochure de 16 pages.



LE RÉGIME D'AUTOENTREPRENEUR

Publics. Le régime est ouvert à tous types de public : demandeurs d'emploi, retraités, salariés du privé, à condition de ne pas démarcher les clients de l'employeur sans son autorisation et de ne pas mener d'activité annexe pendant les heures du travail principal, fonctionnaires et même mineurs, si la loi les autorise à exercer l'activité concernée.

Modalités. Une inscription sur le site lautoentrepreneur.fr suffit.

Plafonds. Le chiffre d'affaires annuel ne doit pas excéder 80 000 euros pour le commerce et 32 000 euros pour les prestations de service ou professions libérales.

Prélèvements. L'autoentrepreneur n'est pas assujéti à la TVA mais paye l'impôt sur le revenu. Les frais ne sont pas déductibles des charges. Chaque mois ou chaque trimestre, il s'acquitte d'un prélèvement unique de ses charges sociales correspondant à un pourcentage de son chiffre d'affaires, allant de 12 % pour une activité commerciale à 21,3 % pour les prestations de service. Les cotisations, peu élevées, ouvrent des droits plus réduits que ceux d'un salarié.

@ lire sur le web :

@ Le site de la maison de l'emploi exploite les possibilités du Web 2.0



Une barre d'outils du Web 2.0 vient enrichir le site www.mdepn.com pour vous apporter un site web encore plus participatif (envoi de l'adresse du site à une personne, ajouter à son facebook, partager des liens utiles...) ainsi que la possibilité d'accéder au flux d'information (flux RSS) contenant les dernières offres. Par l'ajout de ces nouvelles fonctionnalités, la maison de l'emploi rappelle ainsi son engagement à fournir avec son partenaire Evolutis web agency un outil toujours en évolution pour être en phase avec les technologies du Web avec ce souci sans cesse entretenu d'assurer et de développer sa mission première d'acteur au service de l'emploi et du développement économique en Périgord Noir.



@ **Apprentissage : lancement d'un site participatif** consacré aux ateliers de l'apprentissage et de l'alternance. Ce site permettra d'alimenter les trois groupes de travail des ateliers de l'alternance dont les conclusions sont attendues fin février. Il s'adresse à tous les acteurs de l'alternance : les jeunes, leurs parents, les professeurs, les entreprises... Le site propose à chacun de donner son avis, de témoigner et de faire des propositions. >>www.ateliers-apprentissage.emploi.gouv.fr/

@ **Contrat unique d'insertion : modèle de la convention**
Le contrat unique d'insertion (CUI), en vigueur depuis le 1er janvier 2010, prend la forme soit :

- d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les employeurs du secteur non marchand,
- d'un contrat initiative-emploi (CIE) pour les employeurs du secteur marchand.

L'employeur qui conclue ce type de contrat, peut bénéficier d'une aide à l'embauche.

Pour le mettre en place, il doit conclure avec le salarié une convention individuelle de contrat unique d'insertion dont le modèle cerfa vient d'être précisé : Cerfa n° 13998*01. Ce modèle est délivré par l'Agence de services et de paiement. En ligne >> www.asp-public.fr/

@ **Observatoire du Sport Périgourdin**

Les données de l'enquête concernant les associations organisatrices d'Activités Physiques et Sportives sont disponibles sur le site Internet d'ESL 24 >> www.profession-sport-loisirs-dordogne.org

Votre contact : Emploi Sport Loisirs Dordogne - 94 avenue du Général de Gaulle - 24 600 Coulounieix Chamiers - Tél : 05 53 35 47 51

Email : esl24@profession-sport-loisirs.fr

Site Internet : www.profession-sport-loisirs-dordogne.org

@ **Pôle emploi : le panel des aides aux employeurs et demandeurs d'emploi**

bUne instruction de Pôle emploi fait le point sur les aides pouvant être octroyées, sous certaines conditions, aux demandeurs d'emploi ou aux employeurs, par Pôle emploi. Dans ce cadre, il est notamment à noter que l'Afpr (action de formation préalable au recrutement) est élargie au projet de recrutement en intérim d'au moins six mois ou encore que l'Afaf (aide aux frais associés à la formation) peut être désormais accordée aux bénéficiaires d'une CRP (convention de reclassement personnalisée) ou d'un CTP (contrat de transition professionnelle). Une nouvelle aide est également créée afin de favoriser l'accès à l'emploi: l'aide à l'obtention du permis de conduire B.

Instructions Pôle emploi n° 2009-314 du 17.12.2009 (aide au permis) et n° 2009-305 du 8.12.09 (aides à l'emploi et à la formation), BOPE n° 101 du 15.12.09 en téléchargement sur >>

<http://www.pole-emploi.org/> (pages 84 et suivantes)

@ **Mise en oeuvre du RSA**

questions / réponses en ligne sur

>> <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/>

Créé pour combattre la pauvreté tout en valorisant le travail, le RSA est entré en vigueur le 1er juin 2009. Sa montée en puissance se fait de manière satisfaisante. Tous les acteurs (Etat, Pôle emploi, collectivités territoriales) sont pleinement mobilisés pour mieux accompagner les bénéficiaires du RSA. Parce que l'âge ne doit pas être un facteur de discrimination, le RSA va être étendu aux moins de 25 ans qui exercent une activité professionnelle.

@ **Le guichet unique : un portail internet unique pour la création d'entreprises.**

Depuis quelques jours, le site >> www.guichet-entreprises.fr permet de réaliser en ligne l'ensemble des démarches de création d'activités de tous types et de suivre ensuite en temps réel l'avancement de son dossier, depuis chez soi. Outre la création de l'entreprise proprement dite, ce portail prendra progressivement en charge le traitement des demandes d'autorisations administratives spécifiques nécessaires à l'exercice des différentes activités, quelles que soient les administrations chargées de ces procédures. A côté de ce portail, les réseaux des centres des formali-

@ lire sur le web :

tés des entreprises, présents sur l'ensemble du territoire, constitueront le pendant "physique" de ce guichet unique, où le créateur pourra de la même manière effectuer l'ensemble des démarches administratives.

@ Découvrez la nouvelle organisation de l'Etat en Aquitaine

>> www.aquitaine.pref.gouv.fr/decouverte/

@ Classification des métiers par Pôle emploi (co-

des Rome) ils ont changé depuis le 14/12/2009. Ils sont composés d'une lettre (de A à N) suivi de 4 chiffres (ex : K2115). Retrouvez le référentiel des ROME sur :

>> www.pole-emploi.fr/candidat/

Retrouvez les fiches métiers :

>> www.pole-emploi.fr/candidat/les-fiches-metiers-@/

@ La Fondation de France reconduit un appel à projets intitulé Initiatives solidaires et création d'emplois qui vise à soutenir des activités d'utilité sociale qui permettent la création d'emplois stables.

A titre d'exemples, peuvent être concernés : les services accessibles à des personnes fragilisées : crèches collectives accessibles à des parents travaillant à des horaires atypiques, loisirs mixant publics handicapés et non-handicapés,... la production de biens ou de services accessibles notamment à des personnes à faible pouvoir d'achat : coopératives d'achat ou de commercialisation de produits, recyclage et revente d'objets, les services collectifs favorisant le développement local de territoire : ludothèque itinérante en zone rurale, restaurant associatif dans un quartier sensible,....

>> <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/>

@ Démographie : tordre le cou aux idées reçues

Depuis 1999, le dynamisme démographique de

l'Aquitaine et du Périgord Noir en particulier est porté principalement par l'excédent des migrations résidentielles avec le reste de la France. L'effet de ces migrations doit cependant être relativisé : le solde des entrées-sorties ne représente que 3 % de la population "stable". L'analyse par âge, activité et catégorie sociale de la résultante de ces migrations montre quelques spécificités, mais elles ne sont pas de nature à bouleverser les caractéristiques de la population régionale. Elles tendent plutôt à les renforcer, tout en

tordant le cou à quelques idées reçues. Les jeunes de 20 à 29 ans ont tendance à quitter la région pour leurs études ou un premier emploi, tandis qu'arrivent surtout des jeunes actifs de 30 à 39 ans avec des enfants. Les personnes de 55 à 64 ans continuent d'apprécier l'Aquitaine. La population des "migrants" est un peu plus jeune que la population qui n'a pas quitté la région depuis cinq ans. >> <http://www.insee.fr/fr/>

@ Environ 95 % des Français ont une bonne image de l'artisanat et presque autant de Français interrogés pensent qu'être artisan est valorisant.

>> Téléchargez le baromètre « Le regard des Français sur l'artisanat » Point 5

@ Dordogne : terre d'accueil des Britanniques

Les Britanniques, dont l'immigration est assez récente, forment la quatrième communauté étrangère de l'Aquitaine. Ils sont particulièrement nombreux en Dordogne et surtout en Périgord Noir. Ils s'y installent souvent au moment de la retraite, mais pas seulement...

>> <http://www.insee.fr/fr/>

@ nouveau site d'information sur la réforme des collectivités territoriales

La réforme des collectivités territoriales constitue un rendez-vous essentiel dans l'histoire institutionnelle de notre pays. Soucieux d'informer au mieux les Français sur cette réforme majeure, le gouvernement a décidé de lancer un site internet :

>> <http://www.lareformedescollectivites.fr>



■ création d'activité : réunion d'information sur les coopératives d'activité

vendredi 5 février

maison de l'emploi à Sarlat

10 h - 12 h - contact : Fabrice

Lamothe : 05 53 45 48 17

>> voir notre article page 8

>> téléchargez l'invitation

■ orientation professionnelle : forum "envie de métiers" mardi 9 février - centre culturel à Sarlat - contact 05 53 31 56 00

>> voir notre article page 3

>> téléchargez le dépliant

■ Livret d'accueil et tutotat :

Journée d'information et réalisation du livret d'accueil pour l'intégration des nouveaux salariés

journée réservée aux chefs

d'entreprise :

jeudi 25 février

- Maison de l'emploi - Sarlat

Information et inscription (gratuite) :

Rébecca Dain : 05 53 31 56 02

■ Création d'entreprise :

Jeudi 25 mars - Lalinde : 1/2

journée d'information sur la création d'entreprise - salle Jacques Brel -

9h30 / 12h >> le programme sur

www.mdepn.com et plus d'info

au 05 53 73 43 80

■ Chemins de l'emploi : journées de recrutement :

Lundi 8 Mars - Sarlat

Jeudi 11 Mars - Terrasson

contact : Maison de l'emploi : 05 53

31 56 00

Les chiffres à retenir...



% contre 5,9% en moyenne aquitaine), des demandeurs

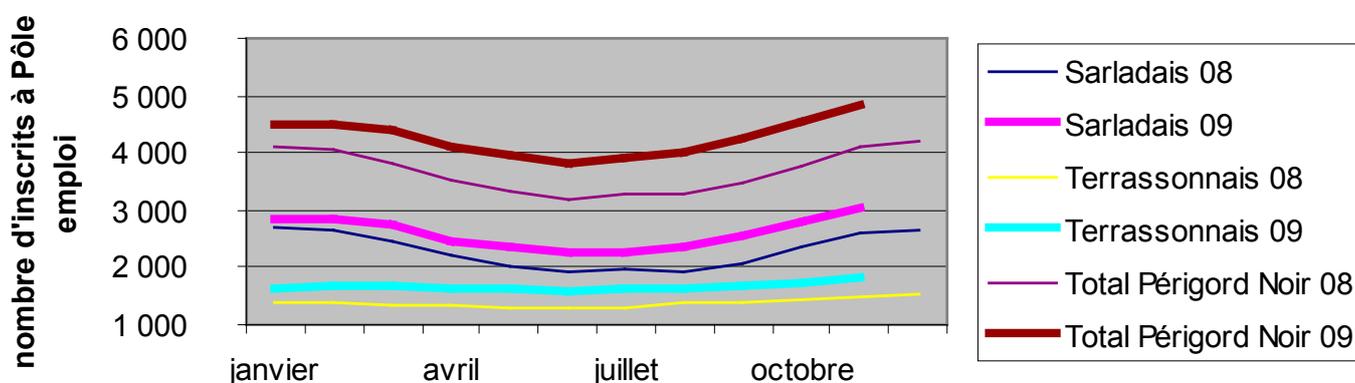
Les caractéristiques de la structure du chômage de novembre sont un % de femmes toujours en sur représentation par rapport au national (surtout en Sarladais), un faible taux de jeunes dont les 1ères entrées retrouvent le niveau de juillet, peu de cadres (3,5

plutôt âgés (surtout en Sarladais), un chômage de longue durée bien moins fort qu'ailleurs et des inscriptions importantes depuis trois mois compte tenu du poids saisonniers, insuffisamment compensées par les sorties.

Les données statistiques sont fournies par Pôle emploi aquitaine. Base catégories A+B+C Définition : tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Fin novembre, il y avait en Périgord Noir 4.826 personnes inscrites à Pôle emploi, soit une augmentation de +6 % par rapport à octobre (toutes catégories confondues A+B+C - cf définition en dessus). Sur un an, l'augmentation de +18,1 % se situe au dessus de la moyenne départementale (+17,7 %) mais moins qu'au niveau national (+19,9 %). Les deux bassins constituant le Périgord Noir connaissent une augmentation un peu moins forte en Sarladais (+17,2 %) qu'en Terrassonnais (+19,5 %). Pour rappel : le taux de chômage du 3ème trimestre en Sarladais (9,1% équivalent à la moyenne nationale) est inférieur à celui du Terrassonnais (9,4 % équivalent au niveau départemental).

Evolution comparée de la demande d'emploi entre janv 2008 et novembre 2009, par bassins et pour le Périgord Noir



C'est déjà demain...

♠ Enquête annuelle de conjoncture par la maison de l'emploi :

Elle sera réalisée en février, auprès d'un panel de 110 entreprises du Sarladais sur leurs bilans d'activité 2009 et les perspectives 2010. C'est une action de la maison de l'emploi avec l'appui de l'association interprofessionnelle du Sarladais (AIS).
 >> consultez l'enquête réalisée en juin 2009

♣ Envie de métiers ?



Mardi 9 février : Forum des gestes professionnels (de 9h30 à 16h) au centre culturel de Sarlat (lien avec le dossier de présentation). Cette année une trentaine de métiers seront représentés par des professionnels et des organismes de formation qui feront tester en toute sécurité des gestes.

Autres animations de la semaine de l'orientation professionnelle

- mardi 9 matin : carrefour des métiers pour les élèves de 3èmes à Terrasson organisé par l'Education nationale et l'AIT,

- samedi 13 matin : forum formations et journée portes ouvertes au Lycée Pré de Cordy à Sarlat,

- samedi 13 après midi : portes ouvertes à la MFR de Salignac.

♥ livret d'accueil et tutorat



atelier "réalisation de votre livret d'accueil" en salle informatique

Jeudi 25 février : Journée d'information collective sur le livret d'accueil et le tutorat

L'intégration des nouveaux salariés est une phase à part entière de la procédure de recrutement. Pour qu'elle soit réussie, plusieurs outils existent, ils peuvent être aisément adaptés à la situation particulière de chaque entreprise.

Journée de conseil gratuit, organisée en 2 temps :

- Le matin : présentation du livret d'accueil et du tutorat avec témoignages de chefs d'entreprise
- L'après midi : atelier « Réalisation de votre livret d'accueil » en salle informatique avec une animation individuel qui vous permettra de repartir avec un document prêt à l'emploi.

♦ Les Chemins de l'emploi

2 journées de recrutements en Mars : Lundi 8 Mars au centre culturel de Sarlat , Jeudi 11 Mars au centre de ressources de Terrasson.



Infos et inscriptions employeurs au 05 53 31 56 00
 ou 05 53 50 82 44

c'était hier...

Atelier livret d'accueil et tutorat

Une dizaine d'entreprises ont participé gratuitement mardi 15 décembre 2009 à une journée d'information / action sur l'accueil des nouveaux salariés. Organisée par la Maison de l'Emploi, la formation leur a permis de mieux comprendre deux outils essentiels pour leur gestion des ressources humaines : le livret d'accueil de l'entreprise et le tutorat. Toutes avaient pour préoccupation d'intégrer au mieux leurs nouveaux salariés et/ou stagiaires, elles ont pu ainsi se familiariser avec ces deux outils et repartir en fin de journée avec un livret d'accueil « prêt à l'emploi » spécifique à leur établissement et envisager la formation de tuteur pour l'un de leurs collaborateurs grâce à l'offre des organismes de formation implantés en Périgord Noir. Le sentiment général des participants allait à la satisfaction car cette journée a répondu concrètement à leurs attentes. Ils ont apprécié le volet expérience avec les interventions de Cathy Abraham pour la MFR de Salignac et de Mme Nourrisson de l'hôtel « la roseraie » à Montignac (expérience de tuteur mais aussi d'ambassadrice des métiers du FAFIH). L'après-midi, chacun a travaillé en salle informatique pour une mise en application immédiate d'un livret d'accueil pour leur entreprise.

La prochaine journée d'animation sur le livret d'accueil et le tutorat aura lieu **jeudi 25 février**. Inscription gratuite mais obligatoire au 05.53.31.56.02 Rébecca Dain



Appui à la création et reprise d'entreprise : jeudi 14 janvier aux Eyzieux, une quinzaine de professionnels de la création reprise d'entreprise (services fiscaux, URSSAF, RSI, Pôle emploi, Chambre consulaires, etc...) ont reçu 15 porteurs de projets et 4 entreprises créées récemment pour lesquels des conseils individuels ont été apportés.

La prochaine animation collective au service des entreprises est programmée jeudi 25 février, elle portera sur le livret d'accueil et le tutorat (journée complète incluant l'après midi l'aide à la réalisation d'un livret individualisé en salle informatique) – inscription obligatoire et participation bien évidemment gratuite et confidentielle : Rébecca DAIN 06 71 14 57 63

Pour en savoir plus sur les activités de la Maison de l'emploi dans les prochaines semaines, consultez le site www.mdepn.com ou téléphonez à l'accueil 05.53.31.56.00



Professionaliser ses méthodes de recrutements A Sarlat, 11 entreprises, essentiellement de l'hôtellerie de plein air, ont participé mardi 19 janvier à une formation sur les méthodes de recrutement ; les participants ont abordé avec l'animatrice Rébecca Dain les 4 phases indispensables à un recrutement réussi : la définition des besoins, la recherche des candidats, la sélection parmi les profils reçus et enfin l'intégration dans l'entreprise. Chacun est reparti avec des outils techniques : grille d'évaluation d'entretien, modèle de fiche de poste, etc...Au final, les participants ont confirmé l'importance de bien maîtriser l'ensemble de la procédure, clef de la réussite d'un bon recrutement. Cette ½ journée avait déjà été proposée avec succès l'an passé et une **nouvelle session pourrait avoir lieu fin mars à la MDE (inscription au 05.53.31.56.02)**



«en bref» lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir
informations collectées au 20/01/2010
Conception et réalisation :
Maison de l'emploi du Périgord Noir
Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre d'information est cofinancée par:



<<< retour au sommaire